



FAIRE LE CHOIX D'UNE RELANCE PROSPÈRE ET DURABLE

COMMENTAIRES DU CPQ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
2021-2022 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

FÉVRIER 2021

Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possible – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

1^e trimestre 2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. DES FONDAMENTAUX DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET DES RISQUES	2
1.1 INCERTITUDE SANITAIRE	2
1.2 RISQUES D'UNE REPRISE EN K	3
1.3 L'INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE POUR UNE ÉCONOMIE PLUS PRODUCTIVE ET PLUS INNOVANTE	4
1.4 LE RÔLE STRATÉGIQUE DE L'ÉTAT	5
2. RECOMMANDATIONS POUR UNE REPRISE SOLIDE, INCLUSIVE ET DURABLE	7
3. CAPITAL HUMAIN	11
4. FINANCES PUBLIQUES	13
CONCLUSION	15

INTRODUCTION

Depuis mars 2020, la pandémie de Covid-19 a mené à l'adoption de mesures sanitaires strictes et à des restrictions inédites sur l'économie mondiale. Le gouvernement canadien a été très réactif pour éviter les dégâts d'un effondrement socio-économique et mettre en place des mesures de soutien et des dispositifs favorables à une relance de l'activité. Ces mesures nécessaires certes sont financées par des déficits assez importants.

Le CPQ reconnaît dans l'action économique menée jusqu'ici une orientation dans la bonne direction. Cependant, la visibilité des acteurs économiques reste faible sur l'évolution de la crise et le risque qu'est celui d'investir pour maintenir leurs opérations est toujours élevé. De plus, le caractère exceptionnel des mesures de soutien laisse les gouvernements devant la délicate situation de les retirer en comptant sur la capacité retrouvée des entreprises à porter leur viabilité et leur croissance. Ainsi, pour dépasser les incertitudes et les fragilités économiques, comme pour réduire la dette publique, la compétitivité et la croissance de la productivité doivent bénéficier de stimuli exceptionnels, agissant autant sur les actifs matériels qu'immatériels.

Le CPQ place au premier rang des priorités le développement du capital humain (tant actuel que futur) et le rattrapage en matière d'intégration technologique et de virage numérique, tout en s'assurant que la relance économique participe à l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux du Québec et du Canada.

Plusieurs ingrédients fondamentaux de prospérité et de développement durable demeurent des éléments sur lesquels il faut travailler dans le contexte de la relance, i.e. les investissements dans les infrastructures, la formation, l'innovation, tous les facteurs qui favorisent la productivité et notre compétitivité. Par ailleurs, la crise actuelle a accéléré certaines transformations de secteurs de notre économie et il est important de soutenir les entreprises dans la mise en place de leur nouveau modèle d'affaires, incluant leur transformation technologique et numérique, et la nouvelle organisation du travail. Il s'agit ainsi de combiner des mesures de relance à court terme répondant à des urgences à des mesures s'inscrivant dans une perspective de plus long terme et améliorer en général les conditions d'affaires et d'investissement des entreprises.

Les recommandations du CPQ énoncées dans ce mémoire cherchent à compléter les mesures de politique économique avancées au cours des derniers mois ou à mieux marquer ce qui lui apparaît prioritaire. Ces recommandations se concentrent sur :

1) Un regain de productivité assez musclé pour replacer l'économie sur un nouveau sentier de croissance avec :

- **Des ambitions augmentées pour le développement du capital humain dans un contexte de transformation majeure du marché du travail ;**
- **Une extension de l'automatisation/robotisation et l'intégration des technologies numériques, dans le secteur des biens comme dans celui des services, dans le secteur privé, comme dans le secteur public ;**

- **L'entrepreneuriat et l'innovation pour la vitalité de l'économie et l'ajustement des secteurs d'activités aux nouvelles conditions de marché.**

2) Un soutien gouvernemental mobilisateur et adapté à la réalité des différents secteurs étant donné l'impact inégal de la pandémie selon la nature des activités. Cet appui doit inclure le rôle stratégique que peuvent jouer les approvisionnements de l'État.

3) Une réflexion sur la soutenabilité des finances publiques.

1. DES FONDAMENTAUX DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET DES RISQUES

Personne ne peut aujourd'hui pleinement mesurer l'ampleur de la crise, ses conséquences sur les comportements économiques et sur l'élan que prendra la relance. Les répercussions de la pandémie varient d'un secteur à l'autre, mais elles restent globales avec des effets en cascade sur l'ensemble du système socio-économique.

Malgré la proactivité des gouvernements et des multiples mesures économiques lancées au cours des derniers mois, l'incertitude sur l'étendue et la durée de la pandémie reste élevée.

Dans ce contexte, avec, d'un côté, les entreprises ne disposant que de très peu de visibilité sur leurs conditions d'affaires et, de l'autre, les autorités sanitaires exerçant une prise en main importante sur l'économie en présence d'un état d'urgence, le CPQ croit que la place et le rôle de l'information doivent être accentués avec une bonne communication des plans économiques et sanitaires clairs et réalistes, en faveur d'une plus grande prévisibilité et de la mobilisation et l'adhésion des acteurs socio-économiques.

Plusieurs risques pèsent sur la relance. Au premier chef, des aspects liés à l'évolution sanitaire et également ceux liés à une reprise en K et à une moindre ouverture sur les marchés internationaux.

1.1 INCERTITUDE SANITAIRE

Malgré les espoirs des vaccins, et même de possibilité de traitement, l'émergence de variantes virales et la contagiosité de la COVID-19 ne permettent pas actuellement une évaluation sérieuse du moment où la crise sanitaire prendra fin, alors que les capacités hospitalières sont également à risque dans le contexte où la succession de vagues n'est pas exclue des scénarios épidémiologiques. Le relâchement des mesures barrières pourrait ne pas être définitif avant 2022. Tout ceci impacte la productivité, les coûts, les liquidités et les marges des entreprises et pourrait essouffler la confiance des entreprises et peser sur leur propension à investir. Les enjeux liés au dépistage et à la vaccination conditionneront également le rythme de la reprise de l'activité particulièrement dans plusieurs domaines. Le gouvernement devrait ainsi assurer la disponibilité élargie de vaccins, de tests, en particulier les tests rapides, et leur utilisation optimale. La disponibilité d'équipement de protection est également un facteur essentiel pour la poursuite et/ou la reprise des activités économiques. Le gouvernement doit s'assurer de mettre le secteur privé à contribution dans sa démarche afin d'accélérer le processus de dépistage et de vaccination.

Condition de base et première recommandation

Assurer la disponibilité élargie de vaccins, de tests, en particulier les tests rapides, et leur utilisation optimale et mettre les ressources et l'expertise des entreprises privées à contribution afin d'accélérer le processus de vaccination et les procédures de dépistage. Le secteur privé pourrait notamment vacciner ses propres employés.

1.2 RISQUES D'UNE REPRISE EN K

La cohésion avec laquelle les secteurs d'activité et les régions vont s'ajuster aux nouvelles conditions économiques va être déterminante dans la réussite du redécollage. Cependant, la situation des entreprises aux reins plus solides avec de bonnes capacités financières, technologiques et d'adaptation pourrait contraster avec celles moins en mesure de renouveler leur modèle d'affaires ou celles davantage affectées par les différentes mesures sanitaires imposées.

Les projets d'investissement pour l'année 2021 dépendront de la situation sanitaire et des perspectives à court terme, alors que bon nombre d'entreprises resteront concentrées sur le maintien de leur santé financière tandis que d'autres investiront avec prudence, tant que l'incertitude économique brouillera la rentabilité et la qualité des projets. D'autres aussi se voient propulser par de nouvelles opportunités.

Une activité économique en K était un schéma déjà perceptible avant la crise, notamment du fait des profils technologiques divergents selon les entreprises, les activités ou les régions. La crise a définitivement précipité ce mouvement et bousculé les modèles d'affaires conventionnels dans une reprise en K, avec des entreprises qui rebondiront et d'autres dont la stagnation pourrait être fatale à leur survie.

Protéger la propension des entreprises à opérer, à se relever et à investir reste essentiel pour éviter un recul du potentiel économique du Québec. La fermeture d'un certain nombre d'entreprises est à envisager à court terme avec le prolongement de la crise. Les données sur les faillites d'entreprises n'ont heureusement pas bondi en 2020, mais il faut évidemment rester attentif : les taux d'insolvabilité commerciale pourraient augmenter en 2021¹. Des liquidités ont été rendues disponibles pour les secteurs les plus durement touchés et de nombreuses procédures de recouvrements ont été retenues dans le contexte de la crise. L'arrivée à échéance de certaines mesures d'urgence, avec pour plusieurs entreprises un niveau d'endettement augmenté, pourrait se traduire par une issue fatale pour de nombreuses entreprises.

¹ Selon l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises de Statistique Canada, 43,9 % des entreprises ont indiqué qu'elles n'étaient pas en mesure d'assumer davantage de dettes au troisième trimestre de 2020 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00001-fra.htm>.

Selon un sondage réalisé par McKinsey cité dans le rapport du Conseil sur la stratégie industrielle, 78 % des répondants s'inquiétaient de la viabilité financière de leur entreprise.

Dans certains secteurs stratégiques, notamment ceux contribuant largement à l'emploi, à l'innovation, à l'investissement, ou aux exportations, la rapidité de la reprise va être déterminante sur le dynamisme global de l'économie québécoise, surtout au cours de la prochaine année.

Dans les secteurs dont la reprise sera plus longue et difficile en raison de la nature de leurs activités (i.e. tourisme, culture, milieux récréatifs et sportifs, évènementiels, tourisme d'affaires, secteur aéronautique et du transport, commerce de détail), il est essentiel de poursuivre et d'adapter l'appui financier. Une attention particulière devrait être portée aux entreprises qui ont un rôle structurant au sein d'un écosystème, pour leur permettre de passer à travers la crise actuelle, notamment sur le plan de leurs liquidités, et les aider dans l'intégration du numérique et du virage vert. Il est important par ailleurs de s'assurer que les programmes se rendent aux entreprises qui en ont besoin et de faire attention aux entrepreneurs/entreprises qui tombent entre deux chaises.

En parallèle, la relance économique ne peut se faire sans l'apport de l'investissement privé, ce qui nécessite des conditions favorables auxquelles le gouvernement peut certainement contribuer. Cela passe entre autres par une prévisibilité réglementaire qui n'alourdit pas indûment les processus et les coûts et par une fiscalité compétitive. Il est opportun de miser sur des secteurs où nous avons des avantages comme l'aluminium, l'acier, la forêt, l'énergie, l'électrification, le savoir-faire aérospatial, et ceux plus récents comme le numérique et les TIC qui contribuent à répondre aux impératifs de productivité dans l'ensemble des secteurs.

Une attention particulière devrait aussi être portée aux secteurs en lien avec le biomédical, les sciences de la vie, et l'agroalimentaire, notamment pour développer davantage de capacités. La pandémie et la rupture des chaînes de valeur mondiales nous ont démontré l'importance d'avoir une certaine autonomie et des réserves dans plusieurs domaines. À ce sujet, le Canada gagnerait à encourager, à travers une vision à long terme, le développement d'une chaîne d'approvisionnement locale pour tout ce qui concerne les produits sanitaires et médicaux nécessaires à la protection des individus et réduisant les risques de transmission des maladies.

De plus et alors que la transition écologique et énergétique doit se poursuivre et contribuer à la relance, le CPQ estime qu'il faut soutenir nos entreprises dans leurs efforts et dans les investissements nécessaires pour la réduction de leurs émissions de GES. Une attention particulière devrait aussi être portée aux initiatives liées à l'économie circulaire, aux filières liées à l'électrification de l'économie, aux autres énergies renouvelables et aux énergies de transition, ainsi qu'aux technologies vertes qui contribuent à réduire notre empreinte environnementale.

1.3 L'INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE POUR UNE ÉCONOMIE PLUS PRODUCTIVE ET PLUS INNOVANTE

Sans être forcément technologique, l'innovation qui va de la R-D à la commercialisation a en général besoin des supports des nouvelles technologies numériques pour répondre aux cycles de plus en plus courts de l'Innovation, pour la différenciation des nouveaux produits, pour profiter de l'intelligence artificielle, inscrire sa proposition dans l'Économie de la donnée, le tout pour s'assurer d'investissements rentabilisés.

L'automatisation, la robotisation et l'intelligence artificielle progressent dans les entreprises, dans tous les secteurs de l'économie. Cependant, au Canada, il est reconnu un relatif retard par rapport aux autres économies développées. À titre indicatif, et pour l'année 2017, le nombre de robots industriels s'élevait à 346 pour 10 000 employés en Allemagne, à 228 aux États-Unis et à 165 au Canada, derrière la France qui en comptait 177².

La crise économique de la COVID-19 a bousculé l'organisation du travail et la forme des organisations. Elle a également fragmenté les chaînes de valeurs et remis en cause le fonctionnement de pans entiers de l'économie. Après une telle crise, les gains de productivité, qu'ils passent par la montée en gamme de produits, par une intégration élargie des technologies, ou par la restructuration des coûts, constituent une condition sine qua non pour que l'économie québécoise se repositionne dans un marché en pleine reconfiguration, retrouve son potentiel et assure le niveau de vie des Québécois. Sans être garantes de performance économique et de productivité, l'automatisation, la robotisation et l'intelligence artificielle sont devenues essentielles pour pouvoir participer au jeu de la nouvelle économie. C'est une exigence provenant autant de la demande que de la concurrence mondiale. L'automatisation et la robotisation contribuent également à faire face au défi de la rareté de main-d'œuvre. L'outil numérique s'est aussi révélé comme un instrument de résilience économique et sociale important depuis le début de la crise.

Pour se traduire en gains de productivité, l'intégration des technologies doit être accompagnée d'investissement en formation. D'ailleurs, il semble que les obstacles à l'automatisation/robotisation dans les organisations relèvent notamment d'une trop lente réorientation du capital humain et d'un soutien insuffisant à l'intégration technologique. Bien que cela puisse considérablement varier d'une entreprise à l'autre, le coût des investissements dans la numérisation pour l'entreprise peut être plus conséquent au niveau des ressources humaines (formation du personnel, adaptation de l'organisation, expertise en sécurité, etc.) qu'au niveau des équipements en tant que tels.

1.4 LE RÔLE STRATÉGIQUE DE L'ÉTAT

Dans le contexte de la relance, l'État peut jouer un rôle stratégique à court et long terme et son action stratégique demeure plus essentielle que jamais. Cette action s'articule à différents niveaux, que ce soit par les investissements dans les infrastructures publiques, par les approvisionnements publics, par des projets mobilisateurs, par une réglementation intelligente propice à l'investissement, ou d'autres initiatives.

Les investissements dans les infrastructures, par leurs effets structurants à court et long terme, demeurent essentiels à la relance et à la prospérité.

Ceci est d'autant plus vrai étant les besoins existants à plusieurs niveaux dont : la transition vers une économie faible en carbone, la mobilité et fluidité des transports au niveau intérieur et du

² Nouvelles technologies : la robotisation progresse - Un regard économique sur un phénomène mondial, Desjardins Études économiques, Septembre 2016, <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/per0916f.pdf>

commerce international, le logement social, les infrastructures numériques. Ces investissements contribuent à la productivité de l'économie et la qualité de vie des citoyens.

Les investissements en infrastructures et les approvisionnements publics domestiques non seulement encouragent directement l'économie du fait même des dépenses engendrées, mais aussi à travers leur effet réseau, peuvent soutenir la montée en échelle des entreprises et ainsi contribuer à leur compétitivité et la robustesse des économies locales. En ce sens, le CPQ croit qu'en approuvant de nouveaux modèles d'approvisionnement de l'octroi des contrats à la structure de financement l'État peut faire de ses dépenses un levier de croissance inclusive et durable.

L'allègement réglementaire et administratif permet aussi d'encourager l'investissement privé et d'améliorer la compétitivité des entreprises et leur contribution à la relance et à la prospérité. Si le besoin d'allègement a toujours été une nécessité, il l'est encore plus aujourd'hui. Il faut pour le moins retarder l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations à moins que cela ne soit absolument nécessaire. Le moment n'est sûrement pas opportun pour ajouter, de manière indue, de nouvelles réglementations sur les épaules des entreprises qui viendraient affecter leur productivité et leur compétitivité.

Par ailleurs les efforts doivent être poursuivis pour lever tous les obstacles au commerce interprovincial et faciliter davantage la mobilité non seulement des biens et des personnes, mais également la circulation des données et du savoir.

Programmes de soutien aux entreprises-Plusieurs programmes de soutien financier notamment pour les liquidités des entreprises (de la BDC, EDC, etc.) ont été bienvenus et ont répondu aux besoins. Certains devraient toutefois être adaptés. De plus, une attention devrait toujours être portée à l'endettement excessif des entreprises. C'est pourquoi il est important qu'une partie de l'aide puisse être transformée en aide directe lorsque l'entreprise est normalement rentable, mais que les difficultés qui en découlent soient strictement des conséquences de la pandémie.

Le gouvernement devrait encourager davantage les projets structurants misant, entre autres, sur le potentiel technologique et visant notamment des domaines servant de piliers à l'économie du futur (agroalimentaire, sciences de la vie et équipements de santé, infrastructures technologiques, infrastructures énergétiques et infrastructures vertes, aéronautique, écosystèmes reliés à des donneurs d'ordre stratégiques pour chaque région). Le renforcement de la compétitivité de nos exportations devrait demeurer un objectif à poursuivre.

Contrairement à plusieurs autres pays, des mesures pour **le secteur aéronautique et du transport aérien au Canada, secteur plus durement touché**, se font encore attendre. Or ce secteur occupe une place névralgique dans l'économie, en termes d'emploi, de rémunération versée aux salariés, d'exportations, de productivité, de R-D et d'innovation et d'impact sur des milliers de PME qui font partie de son écosystème. Il ne faut pas que cette crise nous fasse perdre l'avantage et l'expertise que le Canada possède dans ce domaine.

2. RECOMMANDATIONS POUR UNE REPRISE SOLIDE, INCLUSIVE ET DURABLE

RECOMMANDATION 1 - Maintenir en 2021 et bonifier un ensemble de mesures d'aide pour donner aux entreprises le temps de s'ajuster à leur nouvelle réalité économique et commerciale :

- 1.1 Maintenir les aides directes sur les frais fixes et octroyer des fonds complémentaires pour les secteurs dont l'arrêt des activités a été forcé et dont la reprise reste pleinement de la situation sanitaire (ex. : tourisme, culture, milieux récréatifs et sportifs, évènementiels, tourisme d'affaires, secteur aéronautique, transport, commerce de détail, etc.) ;
- 1.2 Augmenter le volet non remboursable des prêts pour les plus petites entreprises et pour les entreprises plus durement touchées par l'impact des mesures en place pour combattre la pandémie ;
- 1.3 Offrir des incitatifs pour l'intégration du numérique dans tous les secteurs que ce soit pour rendre les entreprises transactionnelles, assurer leur présence performante dans l'environnement numérique ou augmenter leur productivité et leurs possibilités de collaboration ;
- 1.4 Offrir des mesures de soutien pour le secteur aéronautique et du transport aérien au Canada, secteur très durement touché, à l'instar de ce qu'ont fait plusieurs autres pays, notamment:
 - Concrétiser un appui important à des projets d'innovation mobilisateurs à travers des programmes dédiés à l'aéronautique ou des fonds supplémentaires pour l'aéronautique dans le Fond stratégique pour l'innovation. On peut penser par exemple au développement de l'avion vert, les avions intelligents, autonomes ou les drones, la propulsion électrique ou hybride, etc.
 - Adopter un programme d'appui financier aux transporteurs aériens pour leur permettre de passer à travers la crise actuelle, notamment au niveau de leur liquidité
 - Revoir les différents frais et taxes imposés aux transporteurs et passagers ainsi que les loyers exigés aux aéroports afin de permettre la relance de cette industrie stratégique pour l'économie du Canada et du Québec. En ce sens, même avant la pandémie, le Rapport d'examen de la loi sur les transports au Canada recommandait que le *gouvernement du Canada modifie la politique de l'utilisateur payeur pour le transport aérien afin d'améliorer sa compétitivité des coûts par rapport à celle des administrations semblables tout en assurant un financement continu et durable pour l'infrastructure et les activités (...)*³
- 1.5 Envisager en sus des mesures déjà annoncées, d'autres mesures pour faciliter davantage l'accès au crédit à faible taux d'intérêt, notamment pour les dépenses en capital, à des

³ https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/ctar_tome1_fr.pdf p.192

garanties de prêt pour la modernisation de l'équipement, et pour faciliter les exportations, par l'entremise de la BDC et EDC; S'assurer d'une plus grande flexibilité dans l'octroi de du soutien consenti par ces sociétés ;

- 1.6 Adapter les critères de calcul et de détermination de la période référence de la SSUC et la SUCL pour tenir compte du caractère saisonnier de plusieurs entreprises, comme celles dans le secteur touristique ;
- 1.7 Ajuster la SUCL pour les entreprises dans les secteurs durement touchés qui ont un rôle stratégique dans leur écosystème et leur région, et rendre admissibles des infrastructures et équipements constituant une partie importante des frais fixes d'une entreprise touristique (par exemple les remontées mécaniques des centres de ski) ;
- 1.8 Renforcer le soutien aux médias dans les différentes communautés et régions, au regard des réalités concurrentielles liées à l'ère du numérique. Ce soutien doit inclure les médias non écrits et également un soutien pour leurs revenus publicitaires ;
- 1.9 S'assurer d'une bonne coordination entre les mesures d'aide fédérale et provinciale qui ne pénalisent pas les entreprises.

RECOMMANDATION 2 - Améliorer les conditions d'affaires et d'investissement, notamment pour accélérer la reprise des secteurs stratégiques :

- 2.1 Rendre tous les actifs amortissables à 100%, afin d'encourager la transformation technologique et écologique et l'investissement des entreprises dans tous les secteurs ;
- 2.2 S'assurer de ne pas alourdir le fardeau fiscal des entreprises et que le taux d'impôt applicable aux investisseurs, incluant les investisseurs étrangers, et aux entreprises exportatrices soit compétitif comparativement à la moyenne des pays de l'OCDE ;
- 2.3 Modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille, comparativement à un éventuel acquéreur non lié. Il serait pertinent aussi que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec s'entendent afin que la législation fiscale à l'égard du transfert d'entreprise soit rapidement harmonisée ;
- 2.4 Renforcer le réseau d'affaire francophone au pays et faciliter l'intégration du français dans des entreprises anglophones qui le désirent ;
- 2.5 Allègement et prévisibilité réglementaire : pour réussir à encourager l'investissement privé, le gouvernement doit poursuivre plus énergiquement les efforts pour rendre le système de réglementation du Canada plus concurrentiel, éviter d'alourdir le fardeau actuel et d'y introduire de l'incertitude et l'imprévisibilité. Cela est vrai dans différents domaines, à titre d'exemple l'environnement, dont les projets énergétiques, la protection des données personnelles, les relations de travail. Il faut pour le moins retarder l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations à moins que ce ne soit absolument nécessaire. Il faut aussi

s'assurer d'une bonne harmonisation et éviter les dédoublements dans la réglementation entre le gouvernement fédéral et les provinces.

RECOMMANDATION 3 - Innovation et intégration technologique, passer à un autre niveau :

- 3.1 Bonifier et adapter les incitatifs fiscaux relatifs à la R-D afin de motiver davantage la prise de risque et d'améliorer leur efficacité à répondre aux objectifs poursuivis notamment en termes d'innovation; assouplir les critères notamment pour l'innovation de produits. Une telle bonification est d'autant plus importante dans un contexte de forte incertitude et de manque de liquidités ;
- 3.2 Les dépenses admissibles devraient également prendre en compte 1) les dépenses liées à la commercialisation ; 2) la R-D en robotisation et dans le numérique ;
- 3.3 Rendre admissibles les frais de R-D engagés par des consultants indépendants de « deuxième niveau » ;
- 3.4 Rendre le crédit d'impôt pour R-D remboursable pour les grandes entreprises (comme au Québec par exemple ou encore en France) ;
- 3.5 Augmenter les partenariats publics-privés en R-D et en processus d'innovation sur des champs scientifiques et technologiques stratégiques et des projets mobilisateurs ;
- 3.6 Accélérer le branchement d'internet haute vitesse et des réseaux cellulaires partout au Canada pour que l'accélération de l'innovation et l'intégration technologique puissent être opérées dans toutes les régions, et ce, en accentuant les efforts pour l'accès aux infrastructures et la collaboration entre les différentes parties prenantes.

RECOMMANDATION 4- Faire de la lutte aux changements climatiques un axe économique favorable à l'investissement, à la compétitivité des entreprises et à la croissance des PME :

- 4.1 Offrir des incitatifs pour encourager les entreprises à innover afin d'introduire des initiatives vertes et rentabiliser les investissements requis dans tous les secteurs et de façon particulière dans les secteurs stratégiques comme l'aéronautique (i.e. avion vert), l'aluminium et les ressources naturelles (forêt, mines, énergie), le développement des technologies vertes, ou la commercialisation et l'acquisition d'innovation environnementale;
- 4.2 Encourager l'acquisition de véhicule admissible dans le cadre de la norme VZE pour les flottes de véhicule des entreprises et des véhicules de fonction, en tenant compte aussi des besoins en bornes de recharge ;
- 4.3 Renforcer le soutien financier dans le secteur des transports collectifs, incluant le transport collectif régional ;

- 4.4 Faire progresser rapidement le projet de la gare du REM de l'aéroport de Montréal-Trudeau, et le prolongement du REM entre la gare de train de Dorval et l'aéroport ;
- 4.5 Renforcer les efforts en termes d'efficacité énergétique notamment dans le domaine du bâtiment (élargir les mesures de soutien pour la rénovation éco énergétique et les rendre notamment accessibles pour le parc locatif).

RECOMMANDATION 5 - L'État doit jouer un rôle stratégique à court et long terme, car son action est essentielle à la relance

- 5.1 Poursuivre les investissements en infrastructure et en mobilité notamment dans le transport collectif, dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires, dans les aéroports régionaux, dans le logement social et dans les infrastructures numériques ;
- 5.2 Mettre notamment à contribution le secteur privé dont à travers la Banque d'infrastructure du Canada ;
- 5.3 Miser sur un mode d'octroi des contrats publics qui prenne en compte adéquatement des notions de qualité, de performance environnementale, de valeur et de durabilité des ouvrages, et qui évite le recours à des processus qui mènent à favoriser quasi systématiquement le plus bas soumissionnaire (i.e. intégrer des critères environnementaux, évaluation à l'échelle du cycle de vie, coût total de possession) ;
- 5.4 Prévoir un cadre pour des propositions non sollicitées ce qui permettrait de favoriser l'innovation et un plus grand apport du secteur privé. Cela est vrai pour les infrastructures, mais également dans d'autres domaines ;
- 5.5 Miser sur le rôle de bancs d'essai et de vitrines technologiques que peuvent jouer les marchés publics pour les innovations, en particulier les innovations vertes, et en santé, favorisant la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces technologies ;
- 5.6 Veiller au développement d'une chaîne d'approvisionnement local dans le secteur biomédical ;
- 5.7 Faire de la politique d'approvisionnement public un levier important de croissance en encourageant davantage l'achat local (dans le respect des règles de libre-échange et de saine utilisation des deniers publics) et les produits et services innovants ;
- 5.8 S'assurer que la réglementation n'ait pas d'effet contraire aux objectifs recherchés. Deux exemples, parmi d'autres, permettent d'illustrer les enjeux en question :
 - Dans le domaine pharmaceutique, le CPQ rappelle et réitère les préoccupations de l'industrie quant au nouveau règlement et aux lignes directrices du CEPMB. Malgré les objectifs louables, l'imprévisibilité et la complexité sous-jacentes risquent de décourager l'investissement, l'innovation et la création d'emplois de qualité dans ce secteur de

même que le lancement de médicaments novateurs au Canada. Ceci sera particulièrement contre-productif dans le contexte actuel, ce qui n'empêche pas toutefois la poursuite des efforts pour trouver des solutions concernant le prix des médicaments en particulier les médicaments onéreux.

- De la même façon, l'encadrement réglementaire dans le secteur des télécommunications et des infrastructures technologiques et numériques devrait être propice à encourager nos entreprises à investir dans les nouvelles technologies et dans les infrastructures technologiques (on peut penser entre autres au développement du réseau 5G) et la capacité des entreprises à réaliser des projets d'expansion en région et dans les milieux ruraux adjacents aux territoires qu'elles desservent, et non l'inverse.

3. CAPITAL HUMAIN

Le marché du travail est en pleine transformation, les besoins d'investissement en capital humain sont gigantesques. La disponibilité et la gestion des ressources humaines restent un défi de taille pour les entreprises malgré la crise et risquent de représenter un frein à la reprise.

La crise actuelle n'a pas changé les perspectives démographiques, le vieillissement de la population et la diminution du nombre de naissances, particulièrement aigus au Québec et causant un déficit de travailleurs au moins jusqu'en 2030.

Il est à souligner que le taux de chômage de certaines régions est passé sous le 7% en décembre, ce qui a ramené à l'avant-plan la rareté de main-d'œuvre surtout pour les travailleurs ayant une formation post-secondaire.

Dans la nouvelle réalité de l'organisation du travail, le télétravail donne lieu à de nouveaux enjeux pour les employeurs dans la gestion des ressources humaines. La crise a également mis en lumière d'importantes lacunes (tant chez les personnes en emploi que celles à la recherche de travail) en matière de littératie, de numératie et de compétences numériques. Tous ces changements mettent à l'épreuve les compétences et capacités managériales des entrepreneurs et des gestionnaires pour trouver des solutions.

La question du capital humain risque aussi d'être un enjeu encore plus important si la cohorte d'étudiants qui devait arriver sur le marché du travail prend du retard à cause de l'impact du COVID ou si les compétences nécessaires acquises sont moins au rendez-vous étant donné les drapeaux rouges qui se lèvent sur un recul au chapitre de la réussite scolaire et du risque de décrochage scolaire accru à tous les niveaux.

La justesse avec laquelle les enjeux de main-d'œuvre vont être traités est cruciale pour réussir la relance et pour gagner en productivité. Entre autres, les gains de productivité et l'intégration des technologies ne peuvent se faire sans des investissements en formation.

Face à ces différents défis, il faudrait travailler sur tous les fronts : s'assurer de l'intégration au travail de tous les travailleurs disponibles et des personnes éloignées du marché du travail, augmenter les volumes d'immigration, augmenter les possibilités de formation de ceux et celles

qui n'ont pas les compétences requises pour occuper un emploi dans le cadre d'un marché du travail en pleine mutation, s'assurer que les différentes mesures mises en place pour soutenir le revenu des individus, mesures certes indispensables dans le contexte, n'aient pas comme effet de décourager le travail.

Un des leviers importants que le gouvernement fédéral a à sa disposition à ce chapitre est le régime d'assurance emploi, il serait important dans ce cadre de réorienter les efforts du soutien passif du revenu vers des mesures plus actives (i.e. de la formation).

Ainsi le CPQ estime que les mesures temporaires mises en place en lien avec l'assurance-emploi ne sont pas soutenables à plus long terme et ne peuvent être des mesures permanentes. Une réflexion plus large s'impose à ce sujet.

Le CPQ réitère par ailleurs sa demande à l'effet que le gouvernement fédéral participe de nouveau au financement du Régime d'assurance-emploi. Cela en particulier pour les mesures qui ne sont pas de nature assurantielle, mais de nature sociale et aussi pour les circonstances exceptionnelles comme celles que l'on vit en ce moment.

À cet égard, la SSUC, qui permet le maintien du lien d'emploi, est l'une des mesures les plus structurantes, les plus appréciées par les employeurs et a le mieux répondu aux besoins. Plusieurs employeurs ont mentionné avoir pu maintenir en poste des centaines de leurs employés grâce à cette mesure. En ce sens, le prolongement de la SSUC jusqu'en juin est bienvenu. Un autre prolongement sera sans doute nécessaire. De plus, même après la réouverture éventuelle des différents grands pans de l'économie, il ne faut pas s'attendre à ce que l'activité revienne à la normale rapidement. Finalement, nous notons que la subvention n'est toujours pas accessible aux start-ups.

RECOMMANDATION 6 – Investir dans le capital humain

- 6.1 Prendre le temps nécessaire de consultation pour la modernisation du régime d'assurance-emploi en vue notamment qu'il soit rééquilibré en faveur de mesures actives, comme la formation et l'aide à l'emploi, pour un impact positif à plus long terme sur le marché du travail ;
- 6.2 Optimiser la politique de formation dans le cadre du programme du travail partagé ;
- 6.3 Que le gouvernement fédéral participe de nouveau au financement du Régime d'assurance-emploi, en particulier pour couvrir les mesures qui ne sont pas de nature assurantielle, mais de nature sociale et pour l'impact de la crise ;
- 6.4 Offrir aux entreprises un incitatif et les ressources nécessaires à l'amélioration des compétences des travailleurs, notamment dans le cadre du virage numérique et écologique;
- 6.5 Défisicaliser les heures de formation (cotisations patronales à l'assurance emploi) afin d'offrir un incitatif aux entreprises pour investir dans les dépenses en formation ;

- 6.6 Accélérer le traitement des demandes d'immigration économique permanente et temporaire conforme aux besoins du marché du travail, et sur l'apport particulier des étudiants étrangers autant pour en attirer davantage que pour les retenir ;
- 6.7 Assouplir les exigences et accélérer le traitement des demandes du programme des travailleurs étrangers temporaires (TET); En dépit de la crise et du taux de chômage plus élevé, des besoins dans certains secteurs et certains postes demeurent dépendants des TET, autant de bas salaires que des travailleurs hautement qualifiés. En particulier augmenter et même éliminer la limite maximale d'immigrants temporaires pouvant occuper des postes considérés à bas salaire par entreprise. Par ailleurs, les mesures sanitaires aux frontières doivent toujours prendre en compte adéquatement la situation des travailleurs ;
- 6.8 Soutenir davantage les employeurs pour l'intégration de différents groupes sous-représentés sur le marché du travail, dont les personnes issues des Premières Nations, judiciairisées, en situation de handicap, jeunes ou immigrantes ;
- 6.9 Renforcer des programmes qui mettent en lien les étudiants et les employeurs tels que le Programme de stages pratiques pour étudiants ;
- 6.10 Continuer d'encourager le prolongement de la vie active des travailleurs d'expérience en s'assurant notamment que l'interaction des prestations sociales et de la fiscalité ne crée pas de désincitatif à travailler ou à épargner et en soutenant les employeurs qui les embauchent ;
- 6.11 Augmenter le montant maximal de la subvention salariale d'urgence du Canada et l'annoncer assez en avance pour permettre une bonne planification par les employeurs de leurs ressources humaines.

4. FINANCES PUBLIQUES

Le contrôle des dépenses et la perspective de réduire la dette restent parmi les préceptes d'une économie performante

Les mesures nécessaires mises en place dans le contexte de la COVID-19 ont entraîné naturellement des déficits et les conséquences de la fermeture de l'économie se sont également traduites par des revenus plus faibles pour les gouvernements. Le portrait budgétaire présenté en novembre prévoit un déficit record de 381,6G\$ pour 2020-2021.

Le poids de la dette dans l'économie canadienne a augmenté avec les mesures mises en place afin de soutenir une économie mise à l'arrêt et une diminution en parallèle des revenus. Le ratio de la dette brute au PIB a bondi bien au-dessus de 50 %, il ne pourra vraisemblablement pas descendre avant plusieurs années et ne retrouvera le niveau d'avant la pandémie avant longtemps probablement plus qu'une décennie.

Même si la situation au Canada est loin d'être catastrophique ou unique, l'endettement public a pris une nouvelle ampleur qui doit être surveillée pour éviter à terme toute dégradation de sa cote de crédit. Une telle dégradation entraînerait des paiements d'intérêt augmentés et pénaliserait la capacité de l'État à dépenser pour répondre à des besoins publics essentiels.

Il serait ainsi important d'entamer, dès à présent, une réflexion sur le contrôle des déficits et du poids de la dette publique et prévoir une sorte d'ancrage pour un délai de retour à l'équilibre budgétaire même si ce délai peut être long.

Nouvelles sources de revenus - La reprise de l'activité économique est indéniablement un important contributeur à l'assainissement de nos finances publiques, d'où l'importance de miser sur toutes les mesures permettant une ouverture ou réouverture sécuritaires des différents secteurs et de miser sur les mesures de soutien les plus structurantes. Le retour au niveau d'activité de l'avant-crise risque toutefois de tarder. De nouvelles sources de revenus pourraient être requises. Les critères d'efficience pour minimiser l'impact sur l'activité économique devraient alors être poursuivis et privilégiés. En ce sens, le gouvernement devrait accélérer la mise en place du système permettant la perception de la TPS sur le commerce électronique par des entreprises non-résidentes et visant à assurer une équité fiscale en ce qui concerne la perception de cette taxe par des fournisseurs de biens et services non-résidents au Canada.

Aussi, pour ce qui est de la taxation des géants du numérique, il faudrait poursuivre le travail entamé en collaboration avec les pays de l'OCDE pour avoir une solution coordonnée et harmonieuse.

Finalement, le gouvernement fédéral pourrait rouvrir, sous une forme nouvelle, le programme des immigrants investisseurs, ce qui représenterait de nouvelles sources de fonds et d'investissements.

La santé

La stabilisation des finances publiques ne devrait pas se faire au détriment des transferts en santé aux provinces, transferts nécessaires pour répondre aux besoins croissants. Il faut au contraire augmenter ces transferts et les moduler en fonction de la démographie.

Les dépenses en santé et en services sociaux sont le plus gros poste de dépenses des provinces. Des mesures sont nécessaires pour augmenter globalement l'efficacité de ces dépenses, favoriser davantage l'innovation ainsi que solliciter les capacités et la mise à contribution de toutes les complémentarités des acteurs publics, privés et sociaux. La croissance de ces dépenses devrait toutefois rester importante au cours des prochaines années, sous l'effet notamment des besoins ponctuels de la pandémie, des besoins en prévention et de nouveaux besoins dont en santé mentale qui s'ajoutent aux effets du vieillissement de la population et de la demande conséquente de soins de longue durée.

Finalement concernant la mise en œuvre d'un régime national d'assurance médicaments, tout en étant d'avis que tous les Canadiens doivent avoir accès à une assurance-médicaments et à des médicaments sur ordonnance abordables, le CPQ propose de se concentrer sur l'enjeu des

traitements onéreux (tels les médicaments pour maladies orphelines et maladies chroniques) et celui des patients qui n'ont pas accès actuellement à une assurance-médicaments plutôt qu'une approche universelle à payeur unique. Il est important de tenir compte des réalités des différentes provinces et de travailler avec l'ensemble des parties prenantes. Le financement d'un éventuel régime national d'assurance-médicaments doit par ailleurs être clairement identifié.

RECOMMANDATION 7 - soutenabilité des finances publiques

- 7.1 Augmenter les transferts en santé et tenir compte non seulement de la population, mais également de son vieillissement, comme c'est le cas en particulier au Québec ;
- 7.2 Permettre de libérer le potentiel de l'innovation en santé, optimiser l'apport de chacun des acteurs et procéder à une réflexion approfondie sur la Loi canadienne sur la santé en collaboration avec les provinces ;
- 7.3 Entamer rapidement une réflexion sur le contrôle des déficits et du poids de la dette publique ;
- 7.4 Procéder rapidement pour ce qui est de la mise en place de mesures en lien avec la taxation du numérique qui cause de la concurrence déloyale à nos entreprises.

CONCLUSION

Après une première année de crise, le comportement du coronavirus reste assez imprévisible. Les gouvernements doivent orchestrer la stabilisation sociale et économique avec un niveau de risque sanitaire encore très élevé et déterminant sur la durée de la crise.

Malgré cette incertitude, le Canada peut, sans aucun doute, se placer sur la voie d'une croissance solide, inclusive et durable, si l'État et les acteurs socio-économiques restent centrés et mobilisés sur les fondamentaux en lien avec l'innovation, la compétitivité, le capital humain, la transformation technologique et numérique, en s'assurant d'arbitrages judicieux en matière d'infrastructures, en gardant un œil attentif sur la soutenabilité des finances publiques et en restant déterminé sur les objectifs environnementaux.

Le point de départ demeure évidemment de mettre en place les mesures sanitaires optimales par la collaboration entre les ordres de gouvernement et entre les gouvernements et les employeurs.